

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 751

présenté par

M. Forissier, Mme de Maistre, M. Bazin, M. Brigand et Mme Bonnivard

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---